

L'UE inflexible sur la facture du Brexit

Un deuxième cycle de négociations a mis en lumière les divergences entre Européens et Britanniques. L'UE veut que Londres clarifie sa position sur la facture du divorce.

VINCENT GEORIS

Un an après le référendum sur le Brexit, les négociations sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE commencent à peine. Les points de divergences se cristallisent sur la facture du Brexit, l'avenir des droits des citoyens et la question de la frontière irlandaise. Chaque camp étant peu enclin à faire des concessions.

Un deuxième round de négociations s'est tenu cette semaine à Bruxelles. Une centaine d'experts britanniques et une quarantaine d'Européens ont travaillé durant quatre jours par petits groupes sans enregistrer de réel progrès.

Lors d'une conférence de presse, jeudi, les deux chefs négociateurs, le Français Michel Barnier et le Britannique David Davis, se sont montrés peu à l'aise. «La patience est la vertu essentielle de toute négociation», a dit Michel Barnier. On n'est pas dans l'état d'esprit de faire ou de demander des concessions alors que les

négociations commencent à peine. Nous travaillerons à des compromis après. Pour l'instant, nous voulons des clarifications.»

Michel Barnier, inflexible, demande au Royaume-Uni de clarifier sa position sur la facture du divorce, le montant qu'il devra payer pour s'acquitter des obligations auxquelles il a souscrit lorsqu'il était membre de l'UE. Ce «solde des comptes» est estimé entre 50 et 100 milliards d'euros. Londres refuse d'entendre parler de ce montant, jugé «exorbitant».

Le Royaume-Uni a reconnu toutefois l'existence d'une obligation financière au-delà de son départ de l'UE. «Arriver à une solution nous demandera de faire preuve de souplesse de part et d'autre. Nous ne devons pas nous attendre à faire des pas de géant», a répliqué David Davis.

«Nous n'aurons aucune discussion sereine sur le volet financier tant que le Royaume-Uni ne donnera pas sa position», dit un négociateur européen. Mais les choses pourraient aller très vite s'il y a une volonté politique.»

Proposition de Londres sur la libre circulation

L'autre pierre d'achoppement porte

sur les droits des citoyens européens vivant au Royaume-Uni et des Britanniques installés sur le continent. Chacun craint que ses ressortissants perdent les avantages de la libre circulation après le Brexit.

Jeudi, aucun progrès n'était annoncé sur cette question. Mais vendredi, la presse britannique affirmait que la Première ministre Theresa May était prête à accorder la libre circulation aux Européens pendant une période allant de deux à quatre ans après le Brexit. L'annonce a été accueillie à bras ouverts par le patronat. Une telle

période de transition, appliquée des deux côtés, permettrait aux entreprises britanniques de conserver un accès au marché unique.

La compétence de la Cour de Justice européenne pose aussi problème. L'UE voudrait que Londres reconnaisse «la possibilité de régler les litiges de ses citoyens devant la Cour de Justice européenne». Mais le Royaume-Uni n'entend plus reconnaître la souveraineté de la cour européenne.

Les négociations bloquent également sur le dossier de la fron-

tière séparant l'Irlande du Nord de la République d'Irlande.

Les négociateurs se retrouveront le 28 août prochain. «Le premier round de juin était celui de l'organisation, cette semaine a été celle de la présentation. Le troisième sera celui de la clarification», a résumé Michel Barnier.

L'UE espère conclure pour l'automne 2018 afin de lancer le processus de ratification. Selon les Traités, le retrait du Royaume-Uni doit avoir lieu en mars 2019, deux ans après la notification du Brexit.

100 milliards €

La facture à payer par le Royaume-Uni pour se libérer des obligations conclues en tant que membre de l'UE est estimée entre 50 et 100 milliards d'euros.